Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/6783

29.12.2025

Déclaration commune du Parlement européen et du Conseil sur le financement du programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) et de l'instrument de soutien à l'Ukraine au titre du règlement EDIP

(C/2025/6783)

Le Parlement européen et le Conseil sont conscients de la nécessité impérieuse de soutenir la base industrielle et technologique de défense européenne et la base industrielle et technologique de défense ukrainienne afin d'accroître leur compétitivité en accélérant l'adaptation de l'industrie aux changements structurels, y compris par la montée en puissance des capacités de production et le renforcement de la coopération en matière d'achat de produits de défense, en particulier à la lumière des défis créés par la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine.

Sans préjudice des prérogatives de l'autorité budgétaire dans le cadre des futures procédures budgétaires annuelles, le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à étudier en priorité, tout en tenant compte des engagements politiques antérieurs de l'autorité budgétaire, y compris pour couvrir le coût des intérêts de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI), les possibilités de renforcer le budget du programme pour l'industrie européenne de la défense et de l'instrument de soutien à l'Ukraine, conformément au point 18 de l'AII sur la discipline budgétaire, sans réduire les programmes et fonds similaires de l'UE.